

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Crystina St-Pierre](#)

<https://www.cadre21.org/membres/81acd850c33c3d3cc6ff44f8>

Date d'obtention : 2022-01-06 19:38:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto a été mise sur pied afin que tous puissions intervenir d'une même façon pour aider le plus rapidement les jeunes concernés. En ayant tout une même ligne directrice, il est plus facile d'intervenir dans les balises de l'intervention. Je retiens également que cette trousse doit être utilisée seulement si nous avons la formation et si nous travaillons auprès d'adolescents. Cette dernière ne pourrait donc pas être utilisée auprès de mineurs si nous travaillons dans une école pour adulte par exemple. Finalement, je retiens qu'en aucun cas nous ne devrions avoir accès aux photos ou vidéos de la personne en question.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'une part, cette formation m'aidera à mieux intervenir et à mieux diriger mes interventions futures. En ayant un guide comme celui-ci, il sera plus efficace de ne rien oublier, d'avoir les informations nécessaires pour mieux aider l'élève en question. De plus, c'est avec un guide de cette envergure que nous allons pouvoir intervenir dans un cadre légal. Il peut être difficile d'intervenir dans un cas de comme celui-ci pour la première fois. En ayant ce guide, nous allons être beaucoup plus rapides et efficaces et cela aura une grande incidence sur l'aide que nous allons apporter aux jeunes concernés.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il sera important de ne pas simplement "appliquer" le protocole Sexto lors de notre rencontre avec la victime, mais bien de faire preuve de bienveillance, d'ouverture et d'empathie envers elle. Il est de notre rôle de voir à ce que la personne se sente bien et qu'elle puisse recevoir l'écoute et l'aide nécessaire. Nous allons donc utiliser notre relation d'aide pour rassurer la victime et de la protéger. Je devrai également respecter la confidentialité de toutes les personnes concernées.